

Annexe N°9
ELECTIONS Des REPRESENTANTS DES PARENTS D'ETUDIANTS

Les représentants des parents d'étudiants sont élus chaque année. Ils participent à la vie de l'établissement.

Tout parent d'étudiant peut être élu comme représentant titulaire ou suppléant, Le représentant souhaitant se présenter à l'élection peut faire partie d'une association de parents, mais ce n'est pas obligatoire. Le parent qui veut se porter candidat doit s'inscrire sur une liste de candidatures. Chaque liste doit comporter au moins 2 noms de candidats et, au plus, le double du nombre de sièges de titulaires à pourvoir. Les listes de candidats doivent être remises au chef d'établissement 10 jours francs: avant le scrutin (date vendredi 11 octobre 2024)

Les représentants des parents d'étudiants facilitent les relations entre les parents et les personnels. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'établissements pour évoquer un problème particulier, pour assurer une *médiation* : à la demande d'un ou des parents concernés.

- ✓ Ils participent aux conseils d'administration (3 dans environ dans l'année).
- ✓ Ils participent également au conseil de discipline (si nécessaire)
- ✓ Dans les lycées, 2 représentants assistent au conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL).

Le vote aura lieu début octobre

Vous pouvez également voter par correspondance. Vos enfants vous remettront le matériel de vote ultérieurement.

Coupon ci-dessous à renvoyer le plus rapidement possible (avant le 2 octobre 2024)

Déclaration de candidature

Je souhaite m'engager comme représentant des parents , afin de participer aux différentes instances de l'école Duperré (conseil d'administration, conseil de discipline...)

Titulaire **Suppléant**

Je soussigné(e) M. ou Mme. Nom :

Prénom :

Responsable légal de l'élève : Nom :

Prénom :

classe :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Motivations et raisons de la candidature (3 à 4 lignes environ)

Paris, le